

- 1 -

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

5694/91 (Presse 51)

1484th Council meeting
- Agriculture -
Luxembourg, 22 and 23 April 1991

President:

Mr René STEICHEN

Minister for Agriculture
of the Grand Duchy of
Luxembourg

FARM PRICES AND RELATED MEASURES (1991/1992)

The Council continued examining the Commission's proposals on the prices for agricultural products and on related measures for 1991/1992.

After a briefing from the Presidency on the discussions held by the ECO/FIN Council on 8 April 1991 on the financial and budgetary aspects of the farm price package, the Council concentrated on a number of key sectors which it had already examined at its last meeting and which the Special Committee on Agriculture had examined further in the meantime, with particular reference to cereals, in the light of the Commission proposal on an annual set-aside measure.

To prepare for the Council's discussions at its May meeting, when the European Parliament's Opinion would also be available, the President of the Council and the Commission agreed to continue talks with the various delegations on Tuesday 23 April 1991.

o

o o

The Council extended the current marketing years for milk and milk products and for beef and veal until 26 May 1991.

22/23.IV.91

oyd/MI/jw

ADJUSTMENT OF THE MILK QUOTA SCHEME (SLOM 2)

The Council examined the Commission proposal aimed at finding a solution to the problem of awarding milk quotas to "SLOM 2" producers in order to comply with the judgments handed down by the Court of Justice on the matter in December 1990.

It discussed in particular the question of where the necessary extra quantities of milk to meet these producers' requests should come from: from "national quotas" or from an increase in the "Community quota". Delegations remained divided on this issue for the time being.

Noting that further technical examination of other aspects of this matter was necessary, the Council instructed the Special Committee on Agriculture to continue its work on the subject and report back to the next Council meeting.

URUGUAY ROUND: AGRICULTURAL ASPECTS

The Council took note of a Commission summary of the state of play in the Uruguay Round negotiations in Geneva. The Commission stated in particular that the technical negotiations in which it was taking part, in accordance with the position defined by the Community, were still going on and it was too early to say anything about the continuation of negotiations at political level. In the meantime the Council confirmed its support for the Commission in the continuation of the negotiations.

oyd/MI/jw

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other decisions in the area of the common agricultural policy

The Council adopted the following Regulations:

- amending Regulation No 1208/81 determining the Community scale for the classification of carcasses of adult bovine animals.

This involves adapting the Community scale by adding a conformation class S which is superior to the five existing classes.

- fixing for the 1990/1991 and 1991/1992 milk years the guideline figure for the fat content of standardized whole milk imported into Ireland and the United Kingdom. The figure was fixed:

- = for Ireland at 3,50% for both milk years
- = for the United Kingdom at 3,90% for 1990/1991
at 4% for 1991/1992.

- amending Regulation No 1336/86 fixing compensation for the definitive discontinuation of milk production.

This amendment authorizes the German authorities to introduce a compulsory, across-the-board reduction of 3% in milk quotas in the territory of the former GDR instead of having a voluntary programme for buying in quotas.

- amending for the thirteenth time Regulation No 351/79 concerning the addition of alcohol to products in the wine sector.

This involves extending the existing provisions on the addition of alcohol to such products until the end of 1991.

- amending Regulation No 1191/89 derogating from Regulation No 797/85 as regards certain investment aids in the pig production sector.

The amendment extends by one year the derogation from the general rule whereby the granting of investment aid for pig production is subject to the requirement that at least 35% of the quantity of feed consumed by the pigs can be produced on the holding.

The Council also adopted:

- the Decision amending the Seventh Decision, 85/355/EEC, on the equivalence of field inspections carried out in third countries on seed producing crops and the Seventh Decision, 85/356/EEC, on the equivalence of seed produced in third countries.

The amendment extends until 30 June 1995 the period of equivalence applicable in Austria for all seeds other than maize. In the case of maize, the extension is valid for one year, i.e. until 31 March 1992

- the Directive amending Directive 83/396/EEC on indications or marks identifying the lot to which a foodstuff belongs.

This amendment introduces a new exception (for ice-cream in individual portions) to the rule on the identification of lots, provided that the lot is indicated on the combined package.

EEC-Andorra relations

The Council approved guidelines for the position to be adopted by the Community on the various matters to be dealt with at the first meeting of the EEC-Andorra Joint Committee (Andorre-La-Vieille, 24 and 25 April 1991); the EEC-Andorra Agreement in the form of an exchange of letters, signed on 28 June 1990, entered into force on 1 January 1991.

Generalized system of references

The Council adopted the Regulation applying supplementary generalized tariff preferences in respect of certain industrial products originating in countries benefiting from generalized preferences and sold at the Berlin "Partners in Progress" Fair.

Anti-dumping

The Council adopted the Regulation extending (for a maximum of two months) the provisional anti-dumping duty on imports of espadrilles originating in the People's Republic of China.

Appointments

The Council replaced a full member of the Administrative Board of the European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions who had resigned.

04/23 0706
64215EURCOM UW

21877 COMEU B
COMPUTER MESSAGE :

FROM : C.E.C. - G.P.P.
TO : C.E. WASHINGTON - WASHINGTON
REF : 1113092769 - 23-04-1991 13:06

DISTRIBUTION

H.D.	
D.H.D.	
ADM. POL.	
...	
COM. ...	Hds
DEVT	
ECONOM.	of
...	
...	Schin
SUP. AC.	
T.E.E.	
C.F.	

011359

DG GPP BERL 1/10

CCE M210 ED
/ZCZC
/GPP46
/GPP108
/MQ13
/ZZZZ

LUXEMBOURG. 22 APRIL 1991

NOTE BIO (91) 130 (SUITE 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

COUNCIL OF AGRICULTURAL MINISTERS ;
(G. KIELY)

1. THE COUNCIL BEGAN WITH A DISCUSSION ON THE COMMISSION'S PROPOSAL ON SLOM.

MR MAC SHARRY INTRODUCED THE PROPOSAL POINTING OUT THAT THE MAIN QUESTION WHICH MUST BE ADDRESSED WAS A POLITICAL ONE I.E. SHOULD THE QUOTA ALLOCATION OF 600.000 TONNES OF MILK BE FOUND FROM WITHIN THE COMMUNITY RESERVE OR FROM NATIONAL RESERVES. AS THERE COULD BE NO QUESTION OF AN OVERALL INCREASE IN QUOTA THE PROVISION OF MILK FOR SLOM PRODUCERS FROM THE COMMUNITY RESERVE WOULD MEAN A LINEAR REDUCTION OF AN EQUIVALENT AMOUNT IN THE PRESENT QUOTA LEVELS. AS THIS WOULD ENTAIL A REDUCTION OF QUOTAS FOR PRODUCERS IN MEMBER STATES WICH HAVE NO SLOM PRODUCERS IT WOULD BE UNACCEPTABLE - THEREFORE THE REQUIRED AMOUNT OF MILK MUST BE FOUND FROM WITHIN NATIONAL RESERVES.

FOUR MINISTERS EXPRESSED THEIR OPPOSITION TO THE COMMISSION'S PROPOSAL WHILE OTHERS COULD ACCEPT IT IN ONE FORM OR ANOTHER. FOR EXAMPLE IN COMBINATION WITH A 'BUY-

OUT' SCHEME.

2. URUGUAY ROUND

MR MAC SHARRY GAVE AN UPDATE ON THE TECHNICAL DISCUSSIONS TAKING PLACE IN GENEVA. INDICATING THAT DISCUSSIONS HAD TAKEN PLACE ON 'INTERNAL SUPPORT' AND HAVE NOW MOVED ON TO 'MARKET ACCESS'. HE POINTED OUT THAT THE COMMUNITY HAD ALWAYS INSISTED THAT MORE TECHNICAL WORK SHOULD HAVE BEEN DONE BEFORE THE GATT MINISTERIAL IN BRUSSELS AND THAT THIS HAD NOW BEEN PROVEN CORRECT.

MR MAC SHARRY INFORMED THE COUNCIL THAT HE WILL HAVE DISCUSSIONS ON THE AGRICULTURAL NEGOTIATIONS IN THE URUGUAY ROUND DURING HIS VISIT TO WASHINGTON AT THE BEGINNING OF MAY (SECRETARY MALIGAN AND AMBASSADOR HILLS)

MR MAC SHARRY ALSO EMPHASISED THAT THERE IS NO LINKAGE BETWEEN THE PRICE PROPOSALS, CAP REFORM AND THE GATT NEGOTIATIONS.

MINISTERS

- WELCOMED THE FACT THAT NEGOTIATIONS HAD RESUMED IN A CONSTRUCTIVE CLIMATE
- EMPHASISED THE NECESSITY TO DEFEND THE BASIC PRINCIPLES OF CAP
- REGRETTED THE FACT THAT SOME MAJOR PARTNERS WERE NOT PREPARED TO EMBARK ON SERIOUS NEGOTIATIONS DURING THE DECEMBER MINISTERIAL
- URGED THE COMMISSIONER TO DEFEND THE COMMUNITY'S INTERESTS DURING DISCUSSIONS IN WASHINGTON
- REQUESTED FURTHER UPDATES ON THE PROGRESS OF THE NEGOTIATIONS.

3. THE DISCUSSION OF THE COMMISSION'S PROPOSALS FOR THE AGRICULTURAL PRICES (1991/1992) WAS CONFINED LARGELY TO THE PROPOSED TEMPORARY SET ASIDE SCHEME.

WHILE ALL MINISTERS ACCEPTED THE NEED FOR CERTAIN MEASURES TO CONTROL PRODUCTION AND COULD SUPPORT SOME FORM OF SET-ASIDE. MANY HAD RESERVATIONS ON CERTAIN ASPECTS OF THE COMMISSION'S PROPOSAL, SUCH AS:

- THE DEADLINE FOR FARMERS TO SUBMIT PLANS REGARDING AREA CULTIVATED IN 1991 (MAY 15 TH)
- THE REQUIREMENT FOR A 50/0 VERIFICATION SAMPLE
- THE PERCEIVED LINKAGE WITH THE INCREASE IN THE CORESPONSIBILITY
- THE POSSIBLE DISCRIMINATION BETWEEN PRODUCERS PARTICIPATING IN THE PROPOSED SCHEME AND THAT ALREADY IN EXISTANCE.

IN VIEW OF THE INTEREST IN THE SCHEME AND THE NEED TO SET UP A SYSTEM AT NATIONAL LEVEL TO ALLOW FARMERS TO PARTICIPATE IN IT. MR MAC SHARRY URGED THE MINISTERS TO ENSURE THAT THE SCHEME CAN OPERATE EFFECTIVELY.

DURING THE 'PRICES' DISCUSSION SOME MINISTERS AGAIN RAISED THE QUESTION OF INCREASING THE GUIDELINE AND 'ROLLING-OVER' THE MARKETING YEAR.

IN REPLY TO THOSE COMMENTS MR MAC SHARRY SAID THAT THE ISSUE WAS WHETHER WE COULD TOLERATE THE STRUCTURAL IMBALANCES ON THE MARKET. HE POINTED OUT THAT IN THE ABSENCE OF ACTION THE INTERVENTION STOCKS WILL REACH 28 M TONNES FOR CEREALS. 1 M TONNES FOR DAIRY PRODUCTS AND 1 M TONNES FOR BEEF PRODUCTS BY THIS TIME NEXT YEAR. IN THE LIGHT OF THIS SITUATION. IT WOULD BE IRRESPONSIBLE TO 'ROLL-OVER' EXISTING ARRANGEMENTS AS IS BEING SUGGESTED BY SOME PEOPLE.

4. AN INTERVENTION BY THE FRENCH MINISTER ON THE SERIOUS SITUATION ON THE BEEF MARKET WAS ECHOED BY A NUMBER OF MINISTERS. IN RESPONSE MR MAC SHARRY SAID THAT HE SHARED THEIR CONCERN BUT THAT EVERYTHING THAT COULD BE DONE WAS BEING DONE. AND THAT HE BELIEVED THAT THE COMMUNITY AND WORLD MARKET WAS STRENGTHENING SOMEWHAT.

5. A SUGGESTION BY THE IRISH MINISTER TO MAKE INTERVENTION STOCKS AVAILABLE TO THE KURDISH REFUGEES WAS SUPPORTED BY FR. IT AND NL.

MR MAC SHARRY POINTED OUT THAT THE AID GIVEN BY THE COMMUNITY (WHO WAS THE FIRST TO PROVIDE SUCH AID) WOULD SUPPLY 600.000 REFUGEES WITH FOOD FOR TWO MONTHS. THERE WERE HOWEVER SOME PRACTICAL DIFFICULTIES IN USING INTERVENTION STOCKS IN THAT THEY WOULD NEED FURTHER PROCESSING. THE SITUATION WOULD HE SAID BE KEPT UNDER REVIEW AND THE COMMISSION WILL MAKE EVERY EFFORT TO RESPOND POSITIVELY.

6. THE COUNCIL DECIDED ON AN EXTENSION OF THE MARKETING YEAR FOR BEEF AND MILK TO MAY 26TH AND MR MAC SHARRY INFORMED THE COUNCIL THAT THE COMMISSION WOULD FIX TEMPORARILY BY WAY OF A PRECAUTIONARY MEASURE THE AID FOR DRIED FODDER AND THE BUYING IN PRICES FOR CAULIFLOWERS IN CONFORMITY WITH THE PROPOSALS SUBMITTED TO COUNCIL AND SUBJECT TO SUBSEQUENT DISCUSSION OF THE COUNCIL.

THIS CONCLUDED THE PLENARY SESSION OF THE COUNCIL WICH WAS FOLLOWED BY 'BILATERALS' WHICH CONTINUE TODAY (TUESDAY. 23 APRIL).

7. THE NEXT COUNCIL OF AGRICULTURAL MINISTERS WILL TAKE PLACE ON MAY 21ST.

AMITIES.

B. DETHOMAS

Bruxelles, le 19 octobre 1991

**NOTE BIO(91)130 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE PAROLE**

433

Conseil Agriculture (Luxembourg, 22 et 23 avril 1991)

Le Conseil des Communautés Européennes tiendra sa 1484^{ème} session - Agriculture - le lundi 22 avril à partir de 15h et le mardi 23 avril 1991 au CENTRE EUROPEEN, KIRCHBERG, à LUXEMBOURG, sous la Présidence de M. René STEICHEN, Ministre de l'Agriculture du Grand-Duché de Luxembourg.

L'ordre du jour du Conseil comportera les points suivants :

*** Approbation de la liste des points "A"**

Adoption d'un règlement modifiant le règlement (CEE) No 1208/81 établissant la grille communautaire de classement des carcasses de gros bovins (Doc. COM(90)505).

Il s'agit d'introduire dans la grille de classement des carcasses de gros bovins une catégorie supérieure à celles existantes. Ainsi aux classes de conformation E,U,R,O et P, déjà existantes, auxquelles doivent répondre les carcasses de gros bovins, vient s'ajouter la classe de conformation S, supérieure aux cinq classes existantes, décrite en fonction du degré de développement des profils de carcasse.

*** Produits laitiers**

a) Application du régime des quotas aux ventes directes. (Doc SEC(91)398)

b) Lait entier normalisé importé en Irlande et au Royaume Uni (Doc. COM(91)26)

c) Indemnité à l'abandon définitif de la production laitière (modification) (Doc. COM(91)73)

En 1986 a été appliqué dans la Communauté un programme de cessation volontaire de l'activité laitière aux fins de réduire de 3% les quantités globales garanties. Si l'objectif de 3% n'était pas atteint, les Etats membres devaient réduire à cette fin de façon obligatoire et linéaire les quantités de référence de tous les producteurs. Cette proposition autorise l'Allemagne à appliquer une réduction linéaire des quantités de référence sur la territoire de l'ancienne DDR au lieu d'un programme volontaire de cessation d'activité; le texte a été amendé pour permettre l'application rétroactive à partir du 1er avril 1991.

*** Proposition de la Commission au Conseil concernant la fixation des prix des produits agricoles et certaines mesures connexes (1991/1992) (doc. COM(91)72)**

La Commission a transmis au Conseil le 4 mars 1991 ses propositions concernant la fixation des prix agricoles et certaines mesures connexes pour la campagne 1991/92. La Commission les a présentées au Conseil lors de sa session du 4 mars 1991. Une large tour de table a été effectué lors du Conseil Agriculture des 25 et 26 mars 1991.

En introduction du troisième examen au Conseil du doc. COM(91)72, le Président STEICHEN informera ses collègues des résultats des discussions du Conseil "ECO/FIN" du 8 avril 1991 sur les aspects budgétaires et plus particulièrement sur l'opportunité d'un relèvement de la ligne directrice (guideline) pour le FEOGA-Garantie. La Présidence entend limiter la discussion en plénière, outre le contexte général et budgétaire, aux dossiers examinés par le Comité Spécial Agriculture depuis la dernière session du Conseil, à savoir :

- Céréales (Set-Aside)

La Commission a publié au Journal Officiel C 84 du 28 mars 1991 une communication relative au gel temporaire des terres arables pour la campagne 1991-1992. Informant les producteurs intéressés que pour bénéficier dudit régime il fallait, avant le 15 mai 1991, avoir présenté à l'autorité compétente leurs plans de culture avec spécification des superficies cultivées (nombre d'hectares et produits semés) en vue de la récolte 1991. Ainsi la Commission a modifiée sa proposition initiale :

- 1) En introduisant comme date limite le 15 mai 1991 (au lieu du 15 avril 1991) pour la présentation des plans de culture.
- 2) En stipulant que la mesure spéciale d'exonération de la taxe de coresponsabilité céréalière n'était valable que pour les producteurs qui s'engagent à geler 15% des terres, cette réduction s'appliquant à la fois à la superficie totale cultivée et à la superficie céréalière (emblavée). Taxe de coresponsabilité céréalière est valable pour les producteurs qui s'engagent à geler 15% des terres consacrées soit aux céréales soit à toute autre culture.

- Lait (Réduction des quotas)

Parmi les mesures prises par la Commission dans le cadre du paquet prix 1991 figure en outre une réduction de 2% des quotas laitiers. En fait pour restaurer l'équilibre entre l'offre et la demande une réduction des quotas de 5% eut été nécessaire, toutefois la Commission préfère une réduction de 2% pour tenir compte de l'impact de cette mesure sur le marché de la viande bovine.

- Viande bovine

- . Suppression du filet de sécurité (235.000 Tonnes) pour les quantités pouvant être achetées par adjudication.
- . Abaissement du seuil de déclenchement de l'intervention par adjudication ; Prix moyen du marché communautaire inférieur à 80% (au lieu de 88%) du prix d'intervention.

- Tabac

En attendant la réforme de l'OCM annoncée pour 1992, la Commission a proposé :

- d'augmenter la QMG de 5.000 tonnes pour tenir compte de l'unification allemande
- de réduire ces prix et primes de 10% moyenne.

Lors du dernier Conseil, les Etats membres producteurs ont formulé des réserves à l'égard de la réduction des prix et des primes et ont demandé certains ajustements aux QMG fixées pour 1991/92.

L'essentiel des travaux sera consacré aux "confessionnels" Présidence/Commission avec chaque délégation, qui pourraient commencer dès le lundi soir et se poursuivre pendant la journée de mardi. La Présidence a toutefois demandé aux délégations de rester sur place pour le cas où il serait souhaitable de prévoir une nouvelle séance plénière en fin de journée.

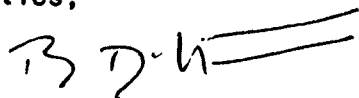
* Allocation de quotas aux producteurs "SLOM". (Doc. COM(91)96)

Le Conseil est invité à donner une orientation politique sur la question de savoir si les quantités additionnelles pour allocation aux producteurs "SLOM" proviendront des réserves nationales, comme l'a proposé la Commission, ou d'une augmentation de la réserve communautaire comme le demandent certaines délégations.

* Uruguay Round - Volet Agricole

Le Commission pour l'Agriculture M. Ray MacSharry souhaite des progrès substantiels lors des discussions qui auront lieu la semaine prochaine au Conseil afin de pouvoir réaliser rapidement un accord qui permettra une percée significative dans le débat sur la réforme de la PAC.

Amitiés,



B. DETHOMAS

Luxembourg, le 18 avril 1991.

NOTE BIO(91) 127 (suite 1) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

433

Conseil pêche (Bruno JULIEN)

Le Conseil a procédé à un premier examen de la communication de la Commission concernant la politique de pêche afin de nourrir la réflexion qui doit déboucher sur la rédaction par la Commission d'un rapport concernant l'orientation de la politique commune de la pêche avant la fin de l'année 1991.

Afin de dégager les lignes politiques essentielles, la Présidence a articulé le débat autour de 4 thèmes principaux :

- la conservation et les mesures nécessaires pour adapter les capacités de pêche aux ressources,
- le contrôle de l'activité des pêcheurs,
- la politique structurelle dans le secteur de la pêche
- le marché et les relations avec les pays tiers

Les délégations ont dans l'ensemble jugé que la communication de la Commission constituait une bonne base de travail. Ils ont indiqué au Vice-Président Marin que cette communication était un instrument précieux pour orienter les débats. Les Etats membres s'accordent à reconnaître qu'il existe des déséquilibres préoccupants entre les ressources et les moyens mais ils ont insisté sur la diversité des situations en fonction des zones géographiques et des espèces. C'est pourquoi nombre d'entre eux souhaitent que les mesures techniques proposées s'appuient sur des évaluations scientifiques précises et non controversées, permettant ainsi de justifier les mesures à prendre par les pêcheurs dans leur intérêt et de s'assurer ainsi de leur adhésion.

Les TAC et quotas sont considérés par la grande majorité des délégations comme des éléments de base nécessaires au maintien des équilibres même si leur gestion peut parfois être améliorée (plus de souplesse, meilleure adaptation des flottes, meilleur contrôle....).

Les contrôles efficaces sont également considérés comme des mesures indispensables pour adapter les prises aux ressources. Fidèles au principe de subsidiarité, les Etats membres souhaitent assumer les contrôles, la Communauté assurant une fonction d'harmonisation et de bonne application des mesures de contrôle par les Etats membres.

Le recours à l'informatique est considéré comme une mesure appréciable par plusieurs Etats membres mais certains d'entre eux préfèrent néanmoins que l'on se limite aux contrôles physiques.

En matière de politique structurelle, plusieurs Etats membres ont insisté sur la nécessité de maintenir la cohérence de la PCP en ne subventionnant pas la construction de nouveaux bateaux par des fonds communautaires dans les secteurs excédentaires. Par contre, la politique structurelle peut continuer à jouer un rôle dans le domaine de la modernisation de la flotte d'une part et de la prise en compte des conséquences sociales accompagnant les adaptations nécessaires d'autre part.

En matière de marchés, plusieurs Etats membres ont insisté sur la nécessité pour la flotte communautaire de limiter la dépendance de l'approvisionnement communautaire à l'égard de l'étranger en négociant de nouveaux accords de pêche avec certains pays tiers.

Amitiés,
Bruno DETHOMAS



Bruxelles, le 19 avril 1991.

NOTE BIO(91) 127 (suite 2 et fin) AUX BUREAUX NATIONAUX
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE

Conseil pêche (Bruno JULIEN)

- Tirant les enseignements du tour de table sur la communication de la Commission concernant la politique commune de pêche, le Vice-Président Marin a estimé que le bon accueil général qui lui avait été réservé permettait d'augurer un débat fructueux sur la PCP en 1992 après que la Commission ait présenté son rapport final (avant la fin 1991). Le Commissaire a souligné les résultats positifs du secteur de la pêche déjà obtenus (en raison de son organisation globale au niveau européen) tout en indiquant que certains éléments de la politique de la pêche devaient être revus pour atteindre l'objectif fondamental nécessaire à sa survie et à son expansion, à savoir l'équilibre entre les ressources et les moyens de production. M. Marin a noté qu'en ce qui concerne l'adaptation des capacités de pêche aux ressources, certains Etats membres avaient d'ores et déjà entrepris leurs propres programmes nationaux. Ceux qui ne l'ont pas encore fait doivent dès maintenant "avoir le courage de déclencher leurs propres programmes car la situation doit être la même partout". La Commission fera prochainement (après une série de consultations bilatérales) une proposition finale sur les mesures de conservation nécessaires.

Si les Etats membres ne sont pas en mesure de contribuer individuellement à la réalisation des objectifs de conservation, en poursuivant une politique bien bâtie, la Commission fera néanmoins les propositions qui devront être mises en oeuvre au titre de la subsidiarité. Le Commissaire a déclaré qu'en matière d'objectif d'adaptation des capacités, une segmentation de la flotte serait nécessaire pour tenir compte des situations particulières (solutions ad hoc pour les problèmes particuliers).

En conclusion de ce point, M. Marin a estimé que l'année 1991 serait celle du contrôle car il est important de faire avancer "de manière définitive" la philosophie et les mesures à mettre en oeuvre afin que les stocks puissent se régénérer pour préserver l'avenir de la pêche européenne.

Le Commissaire a évoqué la nécessité de recourir parallèlement à des politiques d'accompagnement sociales et de développement régional qui seront bientôt présentées par la Commission. Il a estimé qu'en raison du nombre relativement restreint d'actifs dans le secteur de la pêche au niveau communautaire, la Communauté devait être en mesure de dégager les ressources nécessaires à ces politiques d'accompagnement.

En résumé, si ce Conseil ne se traduit pas par l'adoption de grandes décisions, il marque une étape importante pour l'avenir de la PCP dans la mesure où il traduit une avancée de l'état d'esprit des délégations qui permettra de progresser vers la finalisation des mesures nécessaires à la sauvegarde de ce secteur d'activités.

- Le Conseil a examiné durant le repas les propositions (dixième et onzième) de modifications du règlement concernant certaines mesures de conservation (taille et forme des mailles de filet, longueur des filets maillants dérivants, protection du merlu et du merlan...). Les Ministres n'ayant pu s'entendre sur les propositions de la Commission, le dossier est renvoyé au COREPER en vue d'arriver à une solution définitive lors du prochain Conseil.

- Le Conseil a marqué son accord unanime sur la proposition de règlement relative à l'harmonisation de la collecte et de la transmission des données statistiques sur les débarquements de produits de la pêche, moyennant l'ajout d'une déclaration de la Commission :

- qui introduit un élément de souplesse pour les Etats membres ayant beaucoup de petits ports et

- qui prévoit la coopération de la Commission avec les Etats membres qui le souhaitent pour la mise en place du système.

Ce règlement assorti des déclarations de la Commission sera adopté en point A lors d'un prochain Conseil.

- Parmi les points divers :

. L'Irlande s'est inquiétée de pratiques de pêche illégale dans les eaux communautaires par des navires de pays tiers. Le Vice-Président Marin a rappelé que la Commission n'avait pas de compétence pour contrôler de tels agissements mais il s'est déclaré prêt à convoquer une réunion d'urgence des autorités compétentes des Etats membres en les invitant à coordonner dorénavant leurs efforts pour adopter des mesures durables permettant d'éliminer les incursions illégales dans les zones de pêche de la Communauté.

. Les autorités allemandes souhaitant une modification en cours de campagne de droits tarifaires sur un contingent tarifaire de merlu et de lieu d'Alaska, le Commissaire a attiré l'attention de cette délégation sur le danger qu'il y a avait à remettre en cause une décision du Conseil dans ce domaine sans entrer dans un débat sur l'ensemble des contingents autonomes déjà adoptés par le Conseil pour la campagne en cours.

. Le Vice-Président Marin a répondu à une préoccupation de la délégation danoise sur le développement de recherches concernant les filets sélectifs, en indiquant que la Commission, consciente de l'intérêt de tels engins, était prête à assurer une coordination des recherches nationales dans le domaine et à accorder une priorité à ce type de recherche dans les programmes communautaires ultérieurs en fonction des disponibilités financières.

Au cours de la conférence de presse qui a suivi le Conseil, le Vice-Président Marin a tenu à faire une mise au point sur certaines interprétations malveillantes ou erronées qui ont circulé suite à la décision de la Commission de suspendre les négociations d'un accord de pêche avec ce pays.

Cette décision a été prise dans le seul but d'aider le gouvernement namibien à lutter contre les activités de pêche illégales dans ses eaux territoriales par certains armateurs communautaires. Elle s'est doublée d'un message très ferme de la Commission aux autorités de l'Etat membre concerné par ces pratiques illégales en lui demandant d'avoir recours aux ressources de son droit national pour les faire cesser.

Amitiés,
Bruno DETHOMAS

